

## Appel à projet : Accueil d'urgence / femmes



L'épidémie de covid-19 a placé la Ville de Genève devant une crise sociale sans précédent : croissance du taux de chômage, accroissement de l'insécurité alimentaire, augmentation des demandes d'aide sociale auprès des différentes structures institutionnelles et associatives. Les franges les plus précaires de la population ont été particulièrement touchées, que ce soit les familles monoparentales, les personnes en situation irrégulière sur le territoire, les personnes en situation de mal logement/logement précaire, les « working poor » ou encore les personnes en situations professionnelles fragiles ou non déclarées. Dans ce cas comme dans bien d'autres, l'inégalité de genre fait que les femmes sont, parmi ces populations, encore plus durement impactées.

### L'enjeu du mal-logement

Le taux de logement vacant reste très faible dans le Canton de Genève (0,54 % en septembre 2019)<sup>1</sup>. Or, le logement constitue la pierre angulaire de la stabilisation ou de la déstabilisation des situations socio-économiques. En effet, l'accès au logement est un facteur important d'insertion sociale. Les femmes sont particulièrement touchées par les difficultés d'accès au logement. Que ce soit en raison de discriminations sur le marché du travail, d'inégalités salariales, de carrières interrompues ou de responsabilités en tant que famille monoparentale. De plus, la difficulté à trouver un logement touche plus fortement les femmes réfugiées – méconnaissance du marché immobilier, moyens financiers limités – mais aussi les femmes victimes de violences domestiques, qui vont, dès lors, hésiter à quitter leur logement.

Dans ce contexte, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève (DCSS) souhaite développer les possibilités d'accueil de ce public, en lançant un appel à projet afin de mettre à disposition un budget exceptionnel de CHF 200'000.- à l'attention d'un organisme qui développera un projet pilote d'hébergement avec accompagnement social en faveur d'une dizaine de femmes, sur une durée de six mois.

### A qui s'adresse cette démarche ?

Cette démarche s'adresse prioritairement aux associations et fondations déjà actives dans l'accueil d'urgence et dont le but social prévoit ce type d'activité.

Celles-ci sont invitées à proposer un projet destiné à la fois à héberger temporairement des femmes en situation de précarité et à les soutenir par une orientation sociale et un accompagnement favorisant leur retour à l'autonomie.

---

<sup>1</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement/logements.assetdetail.9366172.html>

La Ville de Genève encourage les collaborations entre différents partenaires publics, associatifs et privés.



## **Quels sont les objectifs de cette prise en charge ?**

Les objectifs de l'accueil femmes sont les suivants :

- Mise à l'abri nocturne;
- Amélioration du bien-être psychique et physique;
- Dépistage des problèmes physiques, psychiques et sociaux;
- Orientation vers des prestations médicales et sociales;
- Accompagnement vers une autonomie favorisant la sortie du dispositif d'accueil d'urgence.

## **Procédure pour déposer un projet**

Envoyez les documents suivants au secrétariat de l'Unité de vie associative :

- Formulaire de demande *Appel à projet : Accueil d'urgence / femmes* complété et signé;
- Formulaire *Dispositions d'octroi d'une subvention monétaire* signé;
- Lettre de motivation;
- Descriptif détaillé du projet;
- Bref CV des responsables du projet;
- Budget détaillé du projet (toutes les demandes de subventions en cours doivent être listées, même si elles sont sans réponse);
- Statuts de l'organisme;
- Liste en vigueur des membres du comité ou du conseil;
- Rapport d'activités et/ou rapport annuel 2019;
- Comptes annuels 2019;
- Rapport de révision des comptes (se référer à l'annexe 1 du Règlement LC 21 195);
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale approuvant les comptes et désignant les organes;
- Descriptif du système de contrôle interne.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités. N'hésitez pas contacter l'Unité de vie associative en cas de questions.

**Délai de dépôt de l'offre : vendredi 9 juillet 2020 à midi.**

## Comment votre dossier sera-t-il traité ?



Toutes les demandes reçues feront l'objet d'un accusé de réception. Dans un premier temps, les dossiers seront évalués par une commission de sélection interne à la Ville de Genève. Le projet retenu sera présenté au Conseil administratif dans le courant de l'été pour validation.

## Critères d'évaluation des projets

Le DCSS octroiera un soutien financier, limité dans le temps, pour soutenir le démarrage, la transformation, ou l'évolution d'un projet. Celui-ci sera évalué notamment sous l'angle des critères suivants :

- Expérience dans l'urgence sociale ;
- Encadrement du lieu par des professionnel-le-s ;
- Locaux adaptés à l'accueil d'urgence ;
- Mise en œuvre rapide du dispositif ;
- Complémentarité avec le dispositif existant ;
- Qualité du dossier ;
- Financement ;
- Viabilité et perspectives.

### Contact :

Unité vie associative

Inès Légeret Couliably

4, rue de l'Hôtel-de-Ville

Tél.+41 22 418 49 16

[subventions.dpt5@ville-ge.ch](mailto:subventions.dpt5@ville-ge.ch)